

Conseil communal du 11 mars 2021 à 19h30

Ordre du jour

Séance publique

1 Actualisation du plan de gestion - 2020

TBU + retour nouvelles balises DOP/DOF AC CPAS 2.073.526

2 Régie Communale de Comblain-au-Pont RCA

- Communication de l'Arrêté du Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville du 26 février 2021 approuvant la délibération du 25 janvier 2021, par laquelle le Conseil communal de Comblain-au-Pont décide de créer la régie communale autonome de Comblain-au-Pont et d'en adopter les statuts.

- Communication de la décision anticipée du 09/02/2021 du SPF Finances, Service autonome, Ruling, marquant son avis positif quant au respect du prescrit des articles 21 et 22 de la loi du 24 décembre 2002 modifiant le régime des sociétés en matière d'impôt sur les revenus et instituant un système de décision anticipée en matière fiscale, portant sur le régime applicable en matière d'impôts sur les revenus, de TVA et de droits d'enregistrement, à l'opération immobilière envisagée par la Commune de Comblain-au-Pont et aux opérations qui seront effectuées par la Régie communale de Comblain-au-Pont (RCA)

- Communication du courrier de la Déléguée du Ministre du Logement, des Pouvoirs Locaux et de la Ville, SPW Département des Politiques publiques locales Direction de la Législation organique du 01 mars 2021 portant à la connaissance du Collège que la délibération du Conseil communal du 25 janvier 2021 relative à la désignation des membres du Conseil d'administration de la RCA de Comblain-au-Pont n'appelle aucune mesure de tutelle et qu'elle est devenue pleinement exécutoire. .
2.078.41

3 Fabriques d'églises - FE105 - Oneux - Saint-Joseph - Compte 2020 1.857.073.521.8

Le compte 2020 de la fabrique d'église Saint-Joseph d'Oneux présente :

- Total Recettes : 3.176,64€
- Total Dépenses : 1.574,17€
- Boni : 1.602,47€"
- Intervention communale : 1.603,39 €

4 Décision d'adhésion aux quatre secteurs de la société coopérative intercommunale "ECETIA Intercommunale" en tant que coopérateur communal : approbation de la convention de cession de parts proposée par Ecetia Real Estate. 2.075.7

Suite au courriel du 17/07/2020 de Madame Nicole Maréchal, Conseillère communale Ecolo, proposant la possibilité de recourir aux services de l'intercommunale pure liégeoise Ecetia qui propose des services de gestion d'immeubles, en ce compris leur rénovation et leur location à ses coopérateurs communaux, provinciaux et autres acteurs publics ; le Collège communal a demandé à l'ADL de prendre contact avec l'Intercommunale en vue d'une analyse de la situation et d'une rencontre avec les représentants du Collège.

Suite à une présentation d'ECETIA organisée le 03/09/2020, le Collège communal a décidé :

a) de proposer au Conseil communal d'intégrer l'intercommunale ECETIA, en 2021, afin de pouvoir faire appel à ses services ; et le cas échéant de prévoir un article budgétaire ad hoc au budget extraordinaire 2021 ou en modification

budgétaire, n°3;

b) de demander à ECETIA de remettre une offre de prix pour réaliser une première étude de faisabilité et de définition de différentes options de revalorisation de l'ancien hôtel de Poulseur dont le rachat éventuel par ECETIA.

ECETIA a transmis à la suite en septembre et octobre 2020 :

- a) tous les documents (ci-annexés) nécessaires à l'adhésion (coût : 75 €) ;
- b) une offre de prix pour réaliser cette étude de faisabilité (coût : 5.795,90 €).

Le 19/11/2020, le Collège communal a décidé de proposer au Conseil communal d'adhérer à l'intercommunale afin de pouvoir bénéficier de ses services à prix coûtant et de ne pas donner suite à l'offre d'Ecetia concernant une étude de faisabilité de revalorisation de l'ancien hôtel.

Il fallait donc attendre de pouvoir disposer du crédit nécessaire au budget extraordinaire 2021 pour pouvoir adhérer à l'intercommunale.

Le point porte donc sur la décision d'adhésion aux quatre secteurs de l'intercommunale (coût pour la Commune : 75 €) et à l'approbation de la convention de cession de parts.

La délibération sera soumise à la tutelle spéciale d'approbation *conformément à l'article L 3131-1 du CDLD.*

5 Plateforme pour le Service Citoyen - Campagne Communes

www.macommunepourleservicecitoyen.be

Proposition de motion visant à s'engager en faveur d'un Service Citoyen en Belgique

Décision d'engagement aux niveaux 1, 2, 3 et 4 et décision d'adhésion à la Plateforme en tant que "membre adhérent" (avec cotisation annuelle de 50 €). 1.858

1° De s'engager au niveau 1 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: signer la **Charte d'adhésion au Service Citoyen**, engageant la commune de Comblain-au-Pont à se mobiliser pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé sur l'ensemble du territoire belge ;

2° D'adopter la présente **motion** visant à :

- demander au Gouvernement fédéral d'instituer un statut légal pour le jeune en Service Citoyen et d'assurer son financement par une action coordonnée entre le fédéral, les régions et communautés ;
- solliciter le Gouvernement wallon afin qu'il poursuive les engagements pris lors de la législature précédente pour soutenir le projet du Service Citoyen, afin de renforcer ce dispositif en appliquant les mesures définies dans l'accord de gouvernement ;

2° De s'engager au niveau 2 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: mettre en place des actions d'information afin de promouvoir le Service Citoyen au sein de la population de notre commune et, plus particulièrement, auprès des jeunes âgés de 18 à 25 ans, notamment via les divers outils de communication de la commune (bulletin communal, site internet, pages Facebook, diffusion des supports fournis par la Plateforme, etc.) ;

3° De s'engager au niveau 3 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: encourager l'ouverture de nouveaux partenariats avec des organismes d'accueil potentiels en : diffusant et informant ces structures para-communales ou actives sur le territoire communal de l'existence et de la possibilité de partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen, notamment via l'ADL et le PCS. Ceci afin d'augmenter la participation citoyenne et de promouvoir une démocratie participative ;

4° De s'engager au niveau 4 d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir : créer une ou plusieurs missions au sein des services communaux. La commune décide de devenir elle-même organisme d'accueil et signe une **convention de partenariat** avec la Plateforme pour le Service Citoyen ;

5° Le cas échéant, d'engager la Commune à devenir "membre adhérent", à signer le **Formulaire de demande d'adhésion** et à assumer la cotisation annuelle de 50 € pour elle et ses services.

Pour information, le service ATL est intéressé et propose une mission d'accueil d'un jeune à la Carambole de Comblain, au côté des animatrices habituelles, et en son sein pour participer à l'animation de son site internet et de sa page Facebook.

6 Acquisition pour cause d'utilité publique (création d'un cheminement piéton) d'une emprise de 73m2 sur la parcelle 1010 y (ancienne agence ING) de manière conjointe à l'acquisition du reste de la parcelle, avec le bâtiment, par l'asbl AMO La Teignouse - Projet d'ACTE : approbation 2.073.511.1

Compromis de vente établi sur base de la décision de principe prise le Conseil communal le 22/10/2020.

Compromis approuvé par le Conseil communal le 17/12/2020.

Prix de l'acquisition : 3.650 € hors frais.

Cause d'utilité publique : création d'un chemin d'accès pour piétons au futur parking public que la Commune souhaite créer derrière le futur Centre de Santé.

Le point porte sur trois décisions :

1° approuver le projet d'acte ;

2° mandater Monsieur le Bourgmestre et Monsieur le Directeur général pour représenter la Commune à la signature de l'acte ;

3° confier la mission de rédaction et de passation de l'acte, pour le compte de la Commune, revu sa décision du 22/10/2020, au notaire instrumentant effectivement le dossier, à savoir Maître ANDRIS à Bassenge, par ailleurs également notaire de l'asbl La Teignouse AMO.

7 Informations d'ENODIA à l'attention de ses associés 1.824.112

Informations d'ENODIA à l'attention de ses associés

8 Enodia (Anc. Publifin)

Assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale ENODIA du 19 avril 2021. 1.824.112

Enodia (Anc. Publifin)

Assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale ENODIA du 19 avril 2021.

9 Régie Communale Ordinaire "Agence de Développement Local (ADL) de Comblain-au-Pont" - Approbation du budget pour l'exercice 2021 par la tutelle - Arrêté ministériel du 12 février 2021 communiqué au Conseil communal par le Collège 1.82

Mention de cet arrêté doit être portée au registre des délibérations du Conseil communal de Comblain-au-Pont en marge de l'acte concerné.

Simple prise d'acte.

10 Approbation du règlement Redevance sur les demandes en matière d'urbanisme et environnement : demandes de permis, de certificats, d'autorisations, de contrôle ou d'informations par arrêté du Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et du Logement en date du 25 janvier 2021 1.713.558

11 Personnel communal : Service Social Collectif : Adhésion à l'assurance hospitalisation collective du Service fédéral des Pensions - 2.088.3

L'employeur ne prend pas la prime des agents à sa charge

Si l'employeur adhère au contrat- cadre sans prendre la prime des agents à sa charge, il offre la possibilité aux membres du personnel (et au conjoint et enfants) & aux mandataires d'adhérer à l'assurance hospitalisation collective. La facture sera envoyée au domicile de l'agent.

Il incombe néanmoins à l'employeur de respecter certaines conditions décrites ci-dessous :
L'employeur:

- Désigne une personne de contact fixe au sein de l'administration qui assurera le rôle d'intermédiaire et qui est responsable du suivi et de l'exécution du contrat ;
- Informe les membres de son personnel, y compris les nouveaux recrutés, de l'existence du contrat, afin de leur donner la possibilité effective d'y adhérer en mettant les documents nécessaires (brochures d'information, formulaires d'affiliation, ...) à leur disposition.

12 Approbation du rapport d'activités, des rapports financiers 2020 du Plan de Cohésion sociale et modification du PCS 1.842

d'approuver le rapport d'activité 2020 annexé à la présente délibération

d'approuver les rapports financiers 2020 annexé à la présente délibération

Approbation de 3 nouvelles actions du plan de cohésion sociale 2020-2025

- 2.1.04 : Coaching individuel logement, aide à la recherche d'un logement
- 4.2.03: Distribution gratuite d'invendus
- 5.4.01: Activités régulières d'intégration collective au sein d'un quartier et renforcement du sentiment d'appartenance

13 Conseil communal : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 février 2021. 2.075.1.077.7

Huis-Clos

14 Personnel communal : Prise d'acte de l'admission à la retraite d'un agent communal à la date du 1er janvier 2022 2.08